

Compte rendu conseil municipal du 23/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, mercredi 23 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de Jean-Paul MIGNAT, maire. Présents : Jean-François Blum, Véronique Jourdan, Eric Laville, Michel Nadal, Basile Rousseaux, Laurence Mourgues (secrétaire de mairie)

Absents excusés : Michel Delpech (pouvoir à Éric Laville), Henri-Paul Lieurade , Laurent Le Moing, Sandra Zographos, Carine Le Lourec.

Secrétaire de séance : Véronique Jourdan

Le Conseil accepte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2022.

Rappel de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1- adoption modification des statuts du Grand Figeac
- 2- modifications budgétaires
- 3- le points sur l'école
- 4- vote des tarifs cantine
- 5- le point sur le barrage
- 6- le point sur la restauration abbatiale
- 7- Programmation des réunions de commissions et conseil de fin d'année
- 8- Demandes de DETR
- 9- Questions diverses

1- adoption modification des statuts du Grand Figeac :

Le maire explique au conseil que le Grand Figeac étant entré dans ses nouveaux locaux, il convenait de changer l'adresse du siège social figurant dans les statuts.

Nouvelle adresse : Grand-Figeac, 2 rue Germain Petitjean – 46100 Figeac

Le Conseil accepte à l'unanimité

2- modifications budgétaires

- a) Afin de permettre le paiement de la dernière facture concernant l'équipement numérique de l'école, le maire propose la modification budgétaire suivante :

Investissement :

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-------------|-----------------------------|---------|
| Article - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 2183 (21) - 171 – Ecole numérique rurale | 500,00 | | |
| 21318 (21) – 132 – Gîte d'étape | - 566,00 | | |
| 2181 (21) - 70 – Equipement cantine | 66,00 | | |
| | 0,00 | | |

Après délibération, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et vote la modification budgétaire proposée à l'unanimité.

b) Afin de permettre les ajustements de fin d'année, le maire propose les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement :

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------|-------------|-----------------------------|---------|
| Chapitre - Article | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 012 – 6216 - | 2000,00 | | |
| 012 – 6217 - | 2600,00 | | |
| 65 - 65548 | - 1300,00 | | |
| 65 – 6558 | -1300,00 | | |
| 65 - 65738 | - 2000,00 | | |
| | 0,00 | | |

Après délibération, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et vote la modification budgétaire proposée à l'unanimité.

Michel Nadal profite de cette discussion budgétaire pour faire remarquer que les loyers communaux restaient inchangés depuis toujours.

Le conseil échange sur ce sujet, et constate qu'il n'y a pas besoin de vote particulier puisque la revalorisation des loyers (indexés au taux national de 3.5%) et des charges devraient être automatique.

Le prochain budget devra en tenir compte.

3- le points sur l'école

- Une rencontre a eu lieu avec l'inspectrice et les représentants des 5 communes du RPI, point sur les effectifs et vie des écoles. Une rencontre avec la sous-préfète est prévue prochainement.
-

4- vote des tarifs cantine

- Depuis la rentrée, la cantine de Marcihac fournit les repas à l'école de Saint Sulpice, une convention va être rédigée pour fixer le prix du repas facturé à la commune de Saint Sulpice. Celui-ci après calcul des dépenses alimentaires sera facturé à 4.50€.

- Une aide financière est accordée par l'état aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires. L'aide de l'Etat aux communes est de 3€ par repas facturé à 1€ maximum. La mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, permettra aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.
- Grille tarifaire définie par le conseil

| Quotient familial CAF | Tarif repas facturé |
|-----------------------|---------------------|
| QF < 1000€ | 1€ |
| 1001€ < QF < 1500€ | 3.50€ |
| >1501€ | 4€ |

5- le point sur le barrage

- Un mail du maire a été envoyé aux avocats de la commune pour connaître la position du meunier afin de provoquer une réunion avec les représentants de l'État pour déterminer une sortie de crise légale et acceptable pour tous
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes).
- La compétence GEMAPI permet aux collectivités de porter des projets de restauration de la continuité écologique sous toutes ses formes : renaturation hydromorphologique, reméandrage, aménagements ou suppression d'ouvrages...
- La mairie se renseigne concernant ces prérogatives.

6- le point sur la restauration abbatiale

- Une réunion est prévue jeudi 24 novembre avec Le Grand Figeac pour le rééquilibrage du budget des travaux.

7- Programmation des réunions de commissions et conseil de fin d'année

- **Prochain conseil municipal : vendredi 16 décembre 20h30**
- **Commission finances : vendredi 16 décembre 15h**
- **Commission communication : vendredi 9 décembre 18h**
- **Commission travaux : vendredi 9 décembre 17h**

8- Demandes de DETR

C'est quoi de la DETR ?

La Dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**) vise à accorder aux collectivités des subventions pour la réalisation d'investissements, et de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique etc

La chaudière à fuel de la mairie doit être changée, obligatoirement avant fin 2023.

Une demande de DETR avait été faite pour 2022 pour remplacer celle-ci par une chaudière à granulés.

Michel Nadal fait remarquer que le prix des granulés a plus que doublé, et qu'il serait sage de se renseigner sur les avantages d'une pompe à chaleur.

Après discussion, le conseil demande au maire de se renseigner sur les coût d'installation de ce procédé, afin de

9-Indemnité recenseur

La commune de Marcilhac recherche un agent recenseur du 5 janvier au 18 février 2023. Celui-ci aura un contrat salarié sur la base d'un SMIC à ½ temps +150€ de frais de déplacement.

L'INSEE participe à hauteur de 500€.

Un appel à candidature sera effectué par mail et par affichage.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

10-Rue supplémentaire

La loi 3DS vient d'étendre l'obligation de nommer et numéroter les voies aux communes de moins de 2 000 habitants, qui en étaient, jusque-là, exemptées. Le travail a été effectué, une route avait été oubliée (C3 partant de la D17 en direction de St Chels), celle-ci se nommera « Route du dolmen ».

11- Questions diverses

- Une réunion est prévue le 1^{er} décembre en mairie (pour les élus) pour parler des opportunités d'achats immobiliers par la commune. Possibilité de signer une convention avec les établissements publics fonciers : « Les EPF accompagnent les collectivités dans la définition de leur projet et favorisent l'optimisation du foncier, la revitalisation des centres anciens et le recyclage urbain, en particulier par la requalification de friches. Leurs compétences en ingénierie foncière permettent de conseiller et d'assister les collectivités, notamment celles qui ont peu de moyens, et de les encourager à développer leur projet de territoire, ainsi qu'à définir une stratégie foncière d'anticipation. Trois biens immobiliers sont concernés : maison Prieur (rue des remparts), ruine Mignat (place des platanes) et ruine Pruvost (route de Figeac). Un architecte va venir faire une estimation du coût des travaux.
- Le SDIS propose de venir faire une initiation au secourisme à Marcilhac. Celle-ci dure environ 3h pour un coût de 250€ pour un groupe de 12 personnes.

Fin de la séance : 22h45